

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2024/088

CULTURE (8.9)

**Convention de partenariat entre
la commune d'Hazebrouck et
l'Établissement Public de Santé
Mentale des Flandres (EPSM)**

Envoyé en préfecture le 11/07/2024

Reçu en préfecture le 11/07/2024

Publié le

ID : 059-215902958-20240627-DEL088CM27724-DE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK
SEANCE DU JEUDI 27 JUIN 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le dix-huit juin deux mille vingt-quatre.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 23 Absents ayant donné pouvoir : 7 Absents : 5

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
Mme DORMION-ROUSSEZ, Mme FLORQUIN-BLONDEL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, M. Gaël DUHAMEL, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE,
Mme SCHERRIER, M. DENTENER,
Adjoints,

M. FIOEN, Mme DELECOEUILLERIE, M. Philippe DUHAMEL,
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. LECLERCQ, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, Mme DEPELCHIN, M. DECOOPMAN, Mme LIONET,
M. COTTE,
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

M. GRIMBER	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme SCHOONHEERE
Mme ANDRE	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
Mme FERLIN	qui a donné pouvoir à M. BURGHELLE
M. DELVA	qui a donné pouvoir à M. Gaël DUHAMEL
M. SOOTS	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. TIBERGHIE	qui a donné pouvoir à Mme LIONET

ABSENTS :

Mme BELVAL, M. DEBAECKER, Mme REYNAERT, M. PERLEIN,
Mme DAUCHEZ

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : M. Adrian MEIRLAND

De 1863, date de son ouverture, à aujourd'hui, l'Etablissement Public de Santé Mentales (EPSM) des Flandres a toujours été une référence dans le domaine de la santé Mentale.

Implanté en Flandre Intérieure et en Flandre Maritime, l'EPSM des Flandres compte 6 secteurs de psychiatrie générale adulte et 2 secteurs de psychiatrie infanto juvénile.

Depuis près de 10 ans, la réorganisation des dispositifs de soins mise en œuvre au sein de l'EPSM des Flandres a privilégié à la fois la proximité des soins et la diversification des alternatives à l'hospitalisation. Ainsi, dans un souci de qualité et de déstigmatisation du soin en psychiatrie, l'option a été prise de délocaliser des unités d'hospitalisation à proximité des populations, et d'intégrer le réseau social de la cité.

L'hôpital de jour « L'Orange Bleue » dépend du secteur de psychiatrie infanto juvénile 59I02 du pôle médical de l'enfant et de l'adolescent des Flandres. « L'Orange bleue » accueille à temps partagé, de jeunes enfants domiciliés sur le secteur géographique de Bailleul, Merville, Hazebrouck et environs. La capacité d'accueil est de 20 places par jour. La mission de l'Hôpital de jour est de permettre une observation clinique de l'enfant et d'élaborer un projet de soins. En s'appuyant sur leur expérience, il s'agit prioritairement de collaborer avec les parents pour les aider à traverser les difficultés rencontrées avec leur enfant.

Parmi ses différentes actions, « L'Orange bleue » souhaite organiser avec l'école municipale de musique une activité musicale pour un groupe de 5 enfants maximum entre 4 et 10 ans et encadrés par deux à trois professionnels de l'hôpital de jour.

Sollicitée par l'EPSM et sensible à cette démarche, la ville d'Hazebrouck accompagne d'ores et déjà cette initiative depuis plusieurs années par un partenariat et l'intervention d'un enseignant tourné vers l'enfance et le handicap.

L'activité s'exerce les jeudis de 10h à 11h et de 14h00 à 15h30, pendant l'année scolaire et selon un planning établi, alternativement dans les locaux de l'école de musique municipale d'Hazebrouck et dans les locaux de l'Hôpital de jour de « L'Orange bleue ». Les objectifs principaux sont l'utilisation de la musique comme outil afin de favoriser la communication et les échanges relationnels.

Dans le cadre de ces objectifs, des temps d'inclusion sont possibles avec un autre groupe de musique organisés par l'école de musique, sur des temps convenus, après entente préalable entre le professeur et l'équipe de l'Hôpital de jour « L'Orange bleue ».

A cet effet, les conditions de partenariat entre l'Ecole Municipale de Musique de la ville d'Hazebrouck et l'E.P.S.M. des Flandres sont définies par convention.

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat entre la ville d'Hazebrouck et l'Etablissement Public de santé Mentale des Flandres (EPSM),

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(30 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**



Le Maire,

**Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,**

Valentin BELLEVAL



Le Secrétaire de séance,

Adrian MEIRLAND